

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE L'INDRE**

46, boulevard du Moulin Neuf  
36000 - CHATEAUROUX

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

***Réunion de l'organe délibérant relative  
A l'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 30 Juin 2022***

*SAS COGEP AUDIT*

*Siège social : ZAC Grandéols - Avenue Gustave Eiffel - 36130 DEOLS*

*Société de commissariat aux Comptes*

*Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre*

---

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

#### **CONVENTION N°1**

Administrateur concerné : Le Président : Monsieur GENICHON

Objet : Versement de frais de représentation de 9.568,00 €uros pour l'exercice 2021/2022, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 21/04/2017 (réévaluation selon valeur du SMIC).

**CONVENTION N°2**

Administrateur concerné : Le Trésorier(remplacé 30/06/2022): Monsieur LEDOUX  
Egalement président de l'Association de Gestion et de  
Régulation des Prédateurs

Objet : Versement d'une subvention à l'Association de Gestion  
et de Régulation des Prédateurs ; dont le montant  
s'élevait à 2.202 €uros, pour l'exercice 2021/2022.

Fait à Déols, le 10 avril 2023

*Le Commissaire aux Comptes*

**SAS COGEP AUDIT**

---

**BAYRAM BOZBIYIK**  
**Commissaire aux Comptes**

---



---